



Municipalité d'Elgin

AVIS PUBLIC

Municipalité d'Elgin

Règlement numéro 349-1

Avis d'adoption

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Guylaine Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Elgin, **qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2026**, le conseil a adopté le **Règlement numéro 349-1**, modifiant le montant de la réserve financière destinée à la réalisation et à la réfection des infrastructures de voirie, ainsi qu'à toute autre dépense relative au service de la voirie prévue au Règlement 349.

Ce règlement vise à ajuster la réserve financière afin d'assurer la planification, l'entretien et la réalisation des travaux de voirie sur le territoire de la municipalité.

Une copie du règlement peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait à Elgin, ce 5 mai 2026.

Guylaine Carrière

Directrice générale et greffière-trésorière Municipalité d'Elgin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directrice générale de la municipalité d'Elgin certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil entre 8h30 et 16h le 6^e jour du mois de mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de mai 2026.

Guylaine Carrière

Directrice générale et greffière-trésorière Municipalité d'Elgin